Image not found or type unknown

Renseignement sur chomage

Par **mriba**, le **20/12/2012** à **22:18**

bonjour
jai un refus de renouvellement de sejour depuis 2007(changement de statut étudiant à salarié et aprés changement employeur la préfecture dit ça)en 20102 jai travaillé intérimaire 12 mois est ce que je peux bénéficier du chômage avec passeport pays d'origine par exemple
ou bien est ce que je peux recevoir mes droits aux assedic.
sachant que jai amené un carte de sejour faux ça n'a pas marché avec pole emploi(en 2009 jai travaillé déclaré aussi)
2006 titre séjour statut salarié c'est marqué dessus zone toute la france métropolitaine juste changement employeur.
2007 suis marié juste aprés refus renouvellement jai amené mafemme ici tous les deux clandestins
veuillez agréer mes sincères salutations

Par **AlexanderVas95**, le **28/12/2012** à **12:44**

Bonjour,

Je n'ai pas trop bien compris votre histoire mais la réponse est très claire, si vous n'avez pas de papiers e, règle, vous ne pouvez toucher aucune aides, primes ou chômage en France.
De plus tous ces organismes sont inter-connectés, donc même si vous présentez de faux-papiers, ils trouveront toujours la vérité, et vous allez encore payez au centuple (fraude à l'état n'est pas à prendre à la légère).

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés